



HAL
open science

Panorama de la bancarisation en France

Vitalie Bumacov

► **To cite this version:**

| Vitalie Bumacov. Panorama de la bancarisation en France. 2012. hal-00690495v3

HAL Id: hal-00690495

<https://hal.science/hal-00690495v3>

Preprint submitted on 23 Sep 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Panorama de la bancarisation en France

*Vitalie Bumacov
Chaire Banque Populaire en Microfinance
du Groupe ESC Dijon Bourgogne*

Version : Mai 2012

Introduction

Le cercle vicieux de la pauvreté entraîne les gens dans une exclusion sociale et financière. Les services bancaires ne sont pas toujours accessibles aux personnes en situation de pauvreté. Par contre, ces personnes en ont besoin car de l'accès à ces services dépendent la satisfaction des nécessités souvent les plus basiques de la vie quotidienne. La microfinance tente de résoudre le problème de l'exclusion financière par une offre de services adaptée.

Supposés rationnels les choix des consommateurs, si l'offre et la demande de services de microfinance arrivent à se croiser, il y a un marché et donc un surplus du consommateur. Si l'offre augmente, le surplus du consommateur augmente et donc l'utilité totale de la personne en situation de précarité financière augmente. L'inclusion financière contribue alors à la réduction de la pauvreté en aidant les bénéficiaires à mieux faire face aux difficultés de la vie.

Le fait que de nombreuses institutions de microfinance (IMF) dans le monde se soient ouvertes au capital commercial et poursuivent avec succès des objectifs sociaux et financiers simultanément valide la présence des marchés de la microfinance viables. Est-ce que c'est le cas de la France?

Cette étude a pour objectif d'investiguer et de présenter l'état de la bancarisation en France à travers l'offre de services financiers aux personnes en situation de précarité financière. Les banques qui gèrent le gros du capital disponible, y compris l'argent investi à but social, ont plusieurs moyens de participer au marché de la microfinance : descendre en gamme pour offrir directement les services, prêter aux IMF, investir dans le capital des IMF ou intervenir par d'autres moyens, mais lesquels?

Remerciements

Je tiens à remercier le professeur Arvind Ashta, titulaire de la Chaire Banque Populaire en Microfinance du Groupe ESC Dijon Bourgogne et le docteur Laurence Attuel-Mendes, professeur associé et chercheur au sein de la Chaire, pour leur aide et conseils lors de la réalisation de ce papier. Je remercie également M. Thierry Racaud, directeur études et plaidoyer Adie pour la vérification des données concernant l'Adie.

La pauvreté dans le monde et en France

Alors que la pauvreté est un phénomène social multidimensionnel, c'est l'aspect monétaire qui est à la base de la majorité des calculs statistiques qui mesurent l'ampleur de la manifestation de ce fléau. La pauvreté est généralement d'origine pécuniaire. C'est évidemment en connexion avec ce fait que le revenu du ménage est pris en compte pour déterminer si les membres sont ou non en situation de pauvreté. Donc, précarité financière et pauvreté ont le même sens dans ce rapport.

En France, la situation de pauvreté est considérée comme étant relative. L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) mesure la pauvreté de manière proportionnelle. Le seuil de pauvreté, fixé à 60% de la médiane du niveau de vie¹ dans le pays, évolue d'un an à l'autre. Les ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil sont en situation de pauvreté. Le même principe de calcul est commun aux pays de l'Union européenne.

Pour les pays en développement surtout, la mesure de la pauvreté prend une forme absolue. Les Nations unies et la Banque mondiale œuvraient avec le fameux *dollar par jour par personne* introduit en 1991² comme seuil de pauvreté extrême. Des estimations ont révélé un chiffre avoisinant un milliard de personnes en dessous de ce seuil en 2004 pour passer à 1,4 milliards de personnes extrêmement pauvres en 2005, suite à la correction des estimations et à l'ajustement du seuil à 1,25 dollars par jour³.

Les dernières estimations montrent qu'1,3 milliard de personnes vivaient avec moins de 1,25 dollars par jour en 2008⁴, soit une légère réduction par rapport à 2005, suite à la baisse du nombre des pauvres dans toutes les régions en développement.

En 2009 le seuil de pauvreté en France métropolitaine était de 954 euros mensuels par unité de consommation⁵. 13,5% des personnes vivent en dessous de ce seuil, soit 8,2 millions de personnes – une hausse de 0,5% par rapport à 2008. Il est impossible de savoir l'état de pauvreté des ménages les plus pauvres. Dans le classement des niveaux de vie, les derniers 10% des ménages avaient un niveau de vie inférieur à 868 euros par mois en 2009. Pour les derniers 3-5% ce niveau était certainement encore plus faible, mais pas forcément trop bas car la France bénéficie d'un indice de Gini⁶ assez bas : 0,29.

Selon le statut d'activité, le taux de pauvreté est plus grand que la moyenne parmi les actifs indépendants (17%), les étudiants (20%), les autres inactifs (30%) et les chômeurs (35%). Les enfants de moins de 18 ans enregistrent un taux de pauvreté de 17,7% - statut hérité de leurs foyers dont le niveau de vie est inversement proportionnel au nombre d'enfants dans le foyer. La pauvreté par contre affecte moins les retraités, dont le taux est inférieur à 10%.

¹ Revenu du ménage divisé par nombre d'unités de consommation : 1 unité au premier adulte du ménage, 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 unités de consommation aux enfants de moins de 14 ans.

² Plus précisément 31 dollars US par mois ajustés à la parité de pouvoir d'achat du dollar en 1985, dans Ravallion, M., Datt, G., & Van de Walle, D. (1991), « Quantifying Absolute Poverty in the Developing World », *Review of Income and Wealth*, Series 37, Number 4.

³ Shaohua, C., & Ravallion, M. (2010), « The developing world is poorer than we thought, but no less successful in the fight against poverty », *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 125(4).

⁴ Banque mondiale (2012). Communiqué de presse no : 2012/297/DEC.

⁵ Insee, (2011). Les niveaux de vie en 2009. Insee Première, No. 1365 - Août 2011.

⁶ Donnée Insee, l'indice de Gini permet de mesurer le degré d'inégalité de la distribution des revenus. Il varie entre 0 - égalité parfaite car tout le monde a le même revenu - et 1 - inégalité extrême car une seule personne possède tout le revenu.

L'exclusion bancaire en France

En l'absence d'études, les ONG évaluent à 5 à 6 millions le nombre de personnes en situation d'exclusion bancaire en France. Alors que ce chiffre reste difficile à prouver, le rapport sur « Les conditions d'accès aux services bancaires des ménages vivant sous le seuil de pauvreté », publié par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) en 2010, présente les statistiques de la bancarisation des personnes en France.

Les chiffres sont très encourageants en ce qui concerne l'accès au compte en banque. Moins d'1% des ménages en situation de pauvreté n'a pas de compte. Seulement 3% des ménages en situation de pauvreté se sont confrontés à un refus d'ouverture d'un premier compte en banque. Parmi eux, seuls 5% ont fait valoir leur droit au compte, le reste a pu ouvrir un premier compte en s'adressant à une autre banque. Si la bancarisation en France ne se mesurait qu'à travers cet indicateur, que nous nommons exclusion bancaire de *niveau zéro*, les IMF n'auraient certainement pas de mission.

Les chiffres sont moins encourageants en ce qui concerne l'accès aux services bancaires qui comportent une composante de crédit : le chéquier, le découvert autorisé, la carte bancaire à autorisation non-systématique et le crédit proprement dit. Par contre, c'est le crédit dont les ménages en situation de pauvreté ont besoin. Premièrement, en cas d'urgence pour consulter un médecin, acheter de la nourriture ou des médicaments – toute dépense nécessaire pour protéger son patrimoine ou sa propre santé et celle des proches, afin de ne pas mettre en péril la capacité future du ménage à générer des revenus. Deuxièmement, comme investissement. Pour obtenir le permis de conduire et acheter une voiture afin de se rendre au travail, faire une formation spécifique pour accroître les chances d'embauche, ou bien créer son emploi à travers sa propre entreprise. Et, finalement, garder un niveau constant de consommation quand les revenus sont irréguliers.

Le revers de la médaille est moins positif. La disponibilité du crédit incite à l'achat compulsif, qui d'ailleurs se manifeste d'avantage chez des personnes exposées au stress ou qui ont une faible estime de soi – conséquences et causes connues du cercle vicieux de la pauvreté. La mauvaise gestion du crédit entraîne le surendettement et ses lourdes conséquences. Le rapport sur les conditions d'accès aux services bancaires des ménages révèle qu'à la date de l'enquête 11% des ménages en situation de pauvreté étaient inscrits soit au Fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP), soit au Fichier central des chèques (FCC), contre 2% de l'ensemble des ménages. Il est aisé de deviner que presque trois quarts de ces 2% sont en effet des ménages en situation de pauvreté⁷.

La possession d'un chéquier est un indicateur assez pertinent pour mesurer l'exclusion bancaire de *premier niveau* en France. Le même rapport fait état de 27% des ménages en situation de pauvreté ayant un compte de dépôt sans posséder un chéquier : 18% n'en ont pas car n'ont pas besoin, auxquels il faut ajouter 9% pour qui il est refusé. Alors que ce n'est pas un instrument de crédit, une personne peut payer un achat avec un cheque sans provision en situation de forte nécessité. 22% des ménages en situation de pauvreté l'ont fait au cours des trois dernières années précédant l'enquête du rapport. 5% des ménages en situation de pauvreté sont devenus interdits bancaires de chéquier en conséquence. Le nombre de ménages en situation d'exclusion de premier niveau, au sens strict, est estimé à 9% des ménages en situation de pauvreté : plus de 320.000 ménages.

⁷ Selon les estimations de l'Insee le nombre de ménages en situation de pauvreté en 2008 était de 3,6 million sur 27,3 million. 11% des ménages en situation de pauvreté représentent presque 400.000 ménages qui eux, représentent presque 1,5% des ménages en France métropolitaine.

L'autorisation de découvert a une forte valeur ajoutée pour les ménages en situation de précarité financière, car elle permet à la personne d'effectuer des dépenses, supposées plus ou moins nécessaires, au-delà du solde disponible en moyennant un taux d'intérêt pour le montant du dépassement. Une fois la limite fixée, la personne peut profiter automatiquement de ce service similaire à un crédit à court terme. 29% des ménages en situation de pauvreté n'ont pas d'autorisation de découvert, alors qu'ils ont un compte de dépôt. Ce chiffre est légèrement en hausse par rapport aux ménages sans chéquier, indiquant une probable exclusion financière plus importante - *de deuxième niveau*.

Les effets négatifs de ce genre d'exclusion sont fortement ressentis par les ménages exclus. La part des ménages en situation de pauvreté qui utilisent souvent l'autorisation de découvert est deux fois supérieure à la part de l'ensemble des ménages qui ont une autorisation de découvert et l'utilisent souvent.

Il est raisonnable de penser que l'exclusion bancaire de niveau 2 touche les 29% des ménages en situation de pauvreté qui ont un compte de dépôt mais n'ont pas d'autorisation de découvert. L'estimation alors dépasse 1 million des ménages en situation de pauvreté.

Le même rapport 2010 sur les conditions d'accès aux services bancaires des ménages vivant sous le seuil de pauvreté présente le panorama de l'utilisation du crédit en France. Si l'utilisation de l'autorisation de découvert est assimilée à un crédit de faible montant et donc intégrée dans les calculs, 45% des ménages en situation de pauvreté contre 39% de l'ensemble des ménages n'ont pas de crédit en cours. En excluant l'autorisation de découvert, la balance est encore plus défavorable aux ménages en situation de pauvreté : 69% n'ont pas de crédit en cours, contre 49% de l'ensemble des ménages.

En particulier, la discrimination en matière de prêt immobilier est la plus dramatique avec 94% des ménages en situation de pauvreté sans crédit « logement » contre 71% pour l'ensemble de la population.

Pour le crédit personnel, l'écart est moins prononcé : 74% des ménages en situation de pauvreté n'ont pas de crédit, contre 65% de l'ensemble des ménages. Parmi les ménages en situation de pauvreté qui n'ont pas de crédit personnel 8% se le sont vus refuser : 210.000 ménages. 13% ont d'autres moyens pour trouver de l'argent pour les achats importants et 2% n'ont pas pu répondre pourquoi ils n'ont pas de crédit personnel. Une bonne partie du reste de 78% des ménages en situation de pauvreté et sans crédit s'autocensure car anticipe le refus. En excluant ceux qui préfèrent économiser pour payer les achats et ceux qui ont un autre type de crédit, le pourcentage des auto-exclus s'estime à 36%, soit 960.000 ménages en situation de pauvreté.

Le total des ménages refusés et auto-exclus montre notre estimation du nombre de foyers concernés par l'exclusion bancaire de *niveau trois*. Il s'agit de 44% des ménages en situation de pauvreté qui représentent 1,17 millions de ménages, soit 2,67 millions d'habitants – deux fois moins que l'estimation dont se sert les ONG.

À travers les caractéristiques des ménages en situation de pauvreté et les statistiques d'accès aux services bancaires, nous pouvons dresser plusieurs portraits de ménages les plus concernés par l'exclusion bancaire. Il s'agit des personnes vivant seules et les familles monoparentales. Dans les deux cas les charges du ménage sont supportées par une seule personne. Il est plus intéressant financièrement de vivre en couple si les deux membres ont un revenu, car le poids des charges communes est plus faible.

Autre portrait : le ménage dont le premier adulte ne travaille pas. Le chômage évidemment est un grand facteur de discrimination en matière d'accès aux services bancaires. Finalement, les ménages dont les adultes sont âgés, mais pas encore à la retraite. La situation se complique encore plus si le ménage présente des caractéristiques de plusieurs profils : une personne âgée, vivant seule, sans emploi et sans retraite ou une famille monoparentale dont l'adulte ne travaille.

Le crédit renouvelable

L'accès au crédit renouvelable peut fausser l'estimation de l'exclusion bancaire en matière de crédit personnel. Ils sont 10% des ménages en situation de pauvreté à déclarer un encours de crédit renouvelable, au même niveau que l'ensemble des ménages. Presque 90% des ménages en situation de pauvreté qui ont un crédit renouvelable, estiment que son obtention a été facile – chiffre comparable avec l'ensemble.

Le rapport « Pour un développement responsable du crédit renouvelable en France », publié fin 2008 par le CCSF fait référence au chiffre effrayant de 85,5% des dossiers en surendettement qui comportent au moins un compte de crédit renouvelable en 2007 en France. Certainement pour certains le crédit renouvelable a été la cause du surendettement. Pour beaucoup d'autres, le crédit renouvelable a permis un accès aux ressources financières de dernier recours.

Il faut noter qu'en 2007 deux tiers des encours des crédits renouvelables accordés par les établissements de crédit spécialisés – les plus importants porteurs de l'offre – étaient gérés par des filiales des deux plus grandes banques françaises. On arrive à la quasi-totalité des encours si on prend en compte les filiales de quelques autres banques qui suivent dans le classement. La question qui se pose est : Est-ce que le crédit renouvelable est la solution proposée par les banques au problème de l'exclusion bancaire des ménages en France?

De loin, le crédit renouvelable a toutes les caractéristiques du microcrédit commercial qu'on observe dans les pays en développement et notamment en Amérique Latine. Le crédit est plus accessible aux ménages pauvres, les montants sont relativement bas, peu de documents sont demandés, l'évaluation du dossier est sommaire et approximative, les taux d'intérêt sont assez élevés, l'augmentation progressive et significative des limites de crédit une fois le remboursement du premier prêt réussi, etc.

Il paraît que pour les ménages français la solution commerciale de l'exclusion bancaire de troisième niveau est le crédit renouvelable. Les taux d'intérêt les plus hauts du marché, TEG⁸ qui atteignent 20-22%, garantissent des profits élevés qui permettent le développement dynamique de l'offre, l'expansion continue des canaux de distribution, le relâchement progressif des conditions d'accès, mais aussi la couverture des pertes relativement importantes causées par les défauts de paiement.

Dans cette perspective ce service financier à réputation douteuse apparaît comme un microcrédit solidaire et mutuel. Il implique une subvention croisée par les couches sociales, car le crédit renouvelable n'est pas préféré uniquement par les ménages pauvres. L'écart des taux d'intérêt est trop faible pour refléter différents niveaux de risque de crédit. Il mobilise aussi l'effort du contribuable qui paye une partie des coûts liés aux externalités comme la gestion par l'Etat des dossiers de surendettement ou le travail des associations pour la réhabilitation des ménages en état de faillite personnelle.

⁸ Taux Effectif Global - taux d'intérêt annuel qui mesure le coût total, tous frais inclus, d'un crédit.

Certainement l'image négative du crédit renouvelable fait que les grandes banques n'affichent pas leur participation plus que massive dans le capital des porteurs de l'offre de crédit renouvelable.

Le système bancaire français repose sur des grands groupes qui pratiquent la banque universelle en réseau. Un réseau dense – 1,8 conseillers clients pour 1.000 habitants contre 1,3 en moyenne dans l'UE⁹ – crée une relation durable avec la clientèle et favorise la vente croisée, ce qui implique une forte subvention entre services financiers. Le chéquier dont l'utilisation est gratuite, la tenue du compte, les opérations en agence et aussi le coût bas du crédit immobilier sont subventionnés souvent par les frais sur les cartes bancaires, les crédits à la consommation et les pénalités liées aux incidents de paiement.

Dans cette logique universelle, les banques proposent aussi une offre de crédits renouvelables en agence, mais cette offre est plus restrictive et plus soignée que celle des établissements de crédit spécialisés. Seulement 20% des ménages en situation de pauvreté qui ont un crédit renouvelable, contre un tiers chez l'échantillon représentatif de la population, l'ont souscrit dans une banque.

Ici, on constate le paradoxe bancaire. Les banques qui touchent toute la population, y compris les moins riches, à travers les comptes, peuvent donc observer le comportement de paiement de chacun. Cette analyse permet d'estimer plus précisément le niveau de risque et faire de meilleures offres de crédit. Au contraire, les banques préfèrent sous-développer l'offre de crédit renouvelable malgré l'avantage compétitif, pour l'externaliser à travers les établissements de crédit spécialisés. C'est une descente en gamme cachée.

En ce qui concerne l'implication des banques dans la microfinance proprement dite, elles prennent des quotes-parts dans le capital des IMF, mais plus souvent les banques leur font des prêts. C'est le cas de l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) qui est financée par presque toutes les banques françaises.

Certaines banques entrent dans le capital des associations qui luttent contre l'exclusion bancaire à travers le microcrédit social et l'accompagnement des micro-emprunteurs.

Le champ des IMF en France

L'Adie est l'IMF de référence en France. Elle propose une offre, supposée devenir durable, de crédits personnels et professionnels pour les personnes et les micro-entreprises qui n'arrivent pas à contracter des crédits bancaires. Les crédits personnels, appelés *microcrédit pour l'emploi* sont limités à 3.000 euros pour un remboursement allant jusqu'à 24 mois.

3.000 euros représente 10% du PIB français par habitant. C'est comparable à un microcrédit de 150 dollars en Inde que représentent environs 10% du PIB indien par habitant ou à un microcrédit de 80 dollars au Bangladesh.

Comme nous l'avons souligné, l'emploi reste un des grands déterminants de l'exclusion bancaire en France. L'Adie concentre alors son offre de crédit personnel sur le besoin d'accéder ou conserver un emploi salarié. Les clients ont aussi droit à un accompagnement pour apprendre comment mieux gérer les ressources financières.

⁹ Pauget, G. & Constans, E. (2010). Rapport sur la tarification des services bancaires, Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

Sur fonds d'Etat, Adie accorde aussi des crédits appelés *prêts d'honneur*. Limités à 4.000 euros, ces prêts sont sans intérêt et sans garantie. Ils complètent obligatoirement un microcrédit professionnel. Juridiquement ce sont des crédits personnels, mais le couplage avec un crédit professionnel justifie leur exclusion des statistiques des crédits personnels.

En 2010, moins de 1.400 microcrédits personnels ont été distribués par Adie, soit 11% des 12.023 microcrédits souscrits¹⁰. Cette inclusion financière marginale est en concordance avec l'hypothèse du rôle important du crédit renouvelable dans l'exclusion bancaire des ménages en situation de pauvreté. À taux d'intérêt comparable et montants similaires, les gens préfèrent probablement le crédit renouvelable - facile à obtenir. Seuls ceux qui ont essuyé des refus à répétition se tournent vers l'IMF, s'ils connaissent son existence.

Presque toutes les banques françaises financent l'activité de microcrédit de l'Adie à une hauteur dépassant les trois quarts des encours en 2010. Le réseau des Banques Populaires finance, à lui seul, plus d'un quart des encours de microcrédits.

Quand il s'agit d'un microcrédit pour les entrepreneurs, il est souvent difficile d'identifier si l'argent est dirigé vers un besoin personnel ou professionnel. Dans les pays en développement, les micro-entreprises opèrent généralement dans le secteur informel ou semi-formel de l'économie. Les entreprises ne sont pas enregistrées ou n'ont pas l'obligation de présenter un bilan et un compte de résultats. Dans d'autres pays, même si l'obligation formelle existe, rares sont les entreprises qui déclarent la totalité des revenus. Le patrimoine de l'entreprise de facto n'est pas distinct du patrimoine du ménage. Des crédits professionnels peuvent servir à organiser un mariage ou un crédit personnel peut être investi entièrement dans une affaire, etc.

En France, l'activité commerciale est strictement réglementée, laissant peu de place à l'économie informelle. L'estimation de l'ampleur de l'économie non-déclarée en 2007 était de 14,7% du PIB officiel¹¹. Une importante partie concerne certainement les micro-entreprises dirigées par les ménages pauvres. Ici s'inclut également le travail non-déclaré. La personne ou l'entreprise réalise un revenu constant, mais ne peut pas en faire la preuve.

S'il s'agit des entreprises individuelles, en France aussi l'entreprise et l'entrepreneur ne forment qu'une seule personne, donc l'exclusion bancaire du propriétaire touche directement l'entreprise. Une situation similaire est connue par les entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL) – un autre statut juridique qui intéresse les micro-entrepreneurs. Le patrimoine de la société est distinct du patrimoine du ménage, mais comme les banques demandent systématiquement la caution personnelle de l'associé, le patrimoine personnel est engagé.

La société à responsabilité limitée (SARL) est une autre alternative pour les membres du ménage ou pour 2-3 micro-entrepreneurs décidant de s'associer, mais, de nouveau, le patrimoine personnel des associés joue en faveur ou en défaveur d'un financement bancaire.

Selon l'Insee, plus de 600.000 entreprises ont été créées en France en 2010. Presque trois quarts étaient des entreprises individuelles, dont 78% sous le régime de l'auto-entrepreneur. Ce régime très populaire est une nouveauté. Il est disponible depuis 2009 et permet à tous, mais notamment à ceux plus susceptibles d'être en état de précarité financière comme les sans emploi, les jeunes ou les plus âgés, de créer une entreprise simplement et rapidement, sans apport minimum. La limite majeure du régime de l'auto-entrepreneur concerne le chiffre

¹⁰ Rapport Annuel 2010 de l'Adie.

¹¹ Schneider, F., Buehn, A., & Montenegro, C. (2010), « New Estimates for the Shadow Economies all over the World », *International Economic Journal*, Vol. 24 : 4.

d'affaires. Il faut être en-dessous d'un seuil variable d'environ 80.000 euros pour une activité commerciale ou 32.000 euros pour les prestations de services et les activités libérales, pour bénéficier de son régime juridique de l'auto-entrepreneur.

L'exclusion bancaire des micro-entreprises

Alors que les librairies abondent de livres qui conseillent aux lecteurs comment faire fortune avec de l'argent emprunté, la réalité est plus dure. Tout entrepreneur est supposé avoir son capital et des garanties afin de se lancer. Les banques interviennent une fois que l'entreprise confirme sa capacité de dégager un profit. Rares sont les financements sur business plan. Encore plus rares sont les financements sans un apport propre significatif.

Cette situation est fortement défavorable aux ménages en situation de pauvreté, qui peinent plus à accumuler les ressources financières et qui n'ont pas de garanties solides aux yeux des créanciers. La microfinance professionnelle, distinction spécifique aux pays développés, accompagnée d'une myriade d'autres mécanismes de soutien, interviennent pour casser ce cercle vicieux de la précarité financière.

Le Bilan 2009, après une année de mise en œuvre du régime de l'auto-entrepreneur révèle que seulement un quart des auto-entrepreneurs disposaient d'un budget au lancement. Pour ceux qui en avaient, le budget moyen était de 8.400 euros. Seulement 5% des auto-entrepreneurs ont déclaré le crédit bancaire comme une des sources de financement de leur entreprise. Ceux qui ont préparé un budget de lancement étaient presque 5 fois plus nombreux à citer le crédit bancaire que ceux qui n'ont pas préparé de budget. 2% ont déclaré le microcrédit comme source de financement. La proportion entre ceux qui ont préparé et ceux qui n'ont préparé de budget est similaire.

3% ont eu recours aux prêts publics à la création d'entreprise ou aux prêts des collectivités locales. L'épargne personnelle est largement majoritaire, 58%, suivie par l'aide des proches et de la famille – 15%.

Il faut noter que 40% des auto-entrepreneurs sans budget de lancement déclaraient ne pas disposer de ressources de financement. Certainement une partie n'en nécessitait pas, mais une autre partie était en exclusion financière sévère.

En 2010 l'Adie a financé plus de 10.000 nouvelles entreprises et a accompagné presque 13.000 créateurs d'entreprises.

Le Bilan après une année de mise en œuvre du régime de l'auto-entrepreneur montre que 45% des créateurs d'entreprises ont profité d'un accompagnement à la création. 80% des auto-entrepreneurs sont restés satisfaits du service. Plus de 40% se sont convaincus post factum qu'ils en avaient besoin. Par contre moins d'un tiers des accompagnements a porté sur les questions de financement bancaire, le gros concernait les aspects légaux et fiscaux.

Pour les banques, la descente en gamme pour accorder des microcrédits professionnels est plus facile. Certaines associations à but non lucratif, y compris l'Adie comme nous l'avons déjà souligné, accordent des prêts d'honneur sur fonds d'Etat du Nouvel accompagnement à la création et la reprise d'entreprise (Nacre). Le prêt Nacre à taux d'intérêt nul est accordé si un crédit professionnel bancaire¹² est accordé. Le prêt d'honneur fait réduire le risque de crédit pour la banque, qui d'ailleurs refuse les demandes considérées plus risquées.

¹² Un crédit professionnel dans le cas de l'Adie.

Appart la participation directe, les banques prêtent des fonds aux IMF pour leur offre de microcrédit professionnel, comme dans le cas du microcrédit personnel. Les banques peuvent aussi sous-traiter la sélection et le travail avec les micro-emprunteurs professionnels. C'est le cas de l'Association interdépartementale et régionale pour le développement de l'insertion par l'économique (AIRDIE) qui sélectionne des projets professionnels portés par des personnes demandeurs d'emplois qui recevront un crédit bancaire de la part de la Banque Populaire du Sud. Le crédit est limité à 5.000 euros pour une durée de 24 mois maximum.

Conclusion et discussions

L'exclusion bancaire touche un grand nombre de ménages en situation de pauvreté. Nous avons estimé ce nombre à 1,17 millions ménages en situation de pauvreté, soit 2,67 millions d'habitants.

Le crédit renouvelable, malgré sa mauvaise réputation, se présente comme une solution commerciale à l'exclusion financière. Presque 90% des ménages en situation de pauvreté qui ont un crédit renouvelable, estiment que son obtention a été facile. Ce chiffre est comparable à la perception de l'ensemble des ménages français.

Pour les personnes refusées, les IMF comme l'Adie représentent une alternative. Seulement les projets liés à l'insertion dans le monde du travail seront financés à un taux d'intérêt similaire au crédit renouvelable. L'approche personnelle et l'accompagnement feront la différence.

L'exclusion bancaire des entreprises est liée directement à l'exclusion bancaire du propriétaire dans le cas des entreprises individuelles ou les SARL dont les associés sont en situation de pauvreté. Sans garanties, les banques n'interviennent pas. C'est alors les IMF et les collectivités qui financent à l'aide des mécanismes mis en place par l'Etat et l'Union européenne.

Les banques peuvent descendre en gamme directement grâce aux dispositifs d'Etat. Elles continuent de prêter et de prendre des quotes-parts dans le capital des IMF et des associations à but non lucratif. Les banques peuvent aussi sous-traiter aux associations une partie du travail avec les micro-emprunteurs professionnels.

L'accompagnement, qui contribue autant à la satisfaction des clients, reste entièrement subventionné. L'Adie estime à plus de 1.600 euros le coût de l'accompagnement par entreprise créée par an. Cela reviendrait à un taux d'intérêt exorbitant pour le crédit pour rendre l'accompagnement viable.